



APPEL DE PROPOSITIONS
pour un projet portant sur

L'évaluation des impacts du programme
«*Famille, école et communauté, réussir ensemble*»

mené en concertation avec

le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
le Ministère de la Santé et des Services sociaux
le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Type de programme :	subvention pour 1 projet d'évaluation
Durée :	3 ans
Montant total :	225 000 \$
Lettre d'intention :	1 ^{er} février 2006 à 16 h
Demande de financement :	26 avril 2006 à 16 h

Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 4
Conditions de la demande de subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Date du concours et période de la subvention	p. 8
Renseignements	p. 8
Annexe	p. 10

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de réaliser l'évaluation des effets du Programme «*Famille, école et communauté, réussir ensemble*». Ce programme a pour but de développer et de valoriser l'implantation d'une communauté éducative en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire venant de milieux défavorisés. Cette évaluation devra permettre de mesurer l'effet du programme et de l'application de l'approche écosystémique sur la communauté éducative et l'implication des parents dans la réussite des élèves de milieux défavorisés.

CONTEXTE

Le programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble* est un programme issu du plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF), le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE). Le Programme se réalise sur le territoire de vingt-quatre écoles primaires réparties entre onze commissions scolaires.

Selon de nombreux résultats de recherche, il apparaît important d'agir sur l'environnement, d'intervenir auprès et avec l'élève, la famille, l'école, et les différents acteurs présents dans l'environnement de celle-ci afin d'assurer à l'ensemble des enfants du Québec l'égalité d'accès, de traitement et de chance dans la réussite de leur parcours scolaire. Cette démarche semble d'autant plus importante lorsque les enfants proviennent de milieux défavorisés où les chances de persévérance et de réussite scolaires sont plus faibles qu'ailleurs.

Le *Plan d'action de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue*, rendu public en 2002, comprend notamment une priorité d'action axée sur la formation de base des adultes. Cette priorité d'action prévoit une mesure portant sur la diversification des modes et des lieux de formation afin de permettre une adaptation aux besoins des populations visées, et cela, pour l'ensemble des partenaires de l'éducation des adultes et de la formation continue oeuvrant en formation de base.

Le programme *Famille, école, et communauté, réussir ensemble*¹ vise les milieux défavorisés. Il s'adresse :

- aux parents et à leurs enfants (âgés de 2 à 4 ans ou scolarisés au primaire),
- à la classe,
- à l'école,
- aux organismes de la communauté qui ont à intervenir auprès de ces personnes.

Il a pour objectif de soutenir la formation des adultes et la concertation de tous les intervenants pour favoriser la réussite scolaire des enfants et la prévention de l'analphabétisme.

Depuis plusieurs années, le MELS, par diverses mesures², soutient les familles de milieux défavorisés et leurs enfants âgés de 4 et 5 ans en vue de faciliter leur intégration et leur réussite dans le système scolaire. Ces mesures ont pour objet de pallier les difficultés que certains parents éprouvent dans la préparation de leur enfant avant leur entrée à l'école. Or, à la lumière de certaines constatations, il apparaît que ces mesures n'ont pu, à elles seules, réduire les écarts de réussite observés entre les milieux défavorisés et les milieux mieux nantis. L'un des constats serait que ces mesures mettent le plus souvent l'accent sur les symptômes observés plutôt que sur les causes des problèmes. L'orientation du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble* se veut plus globalisante, écosystémique et favorisant une synergie entre tous les systèmes (élève, famille, classe, école, communauté) qui sont susceptibles d'intervenir dans la vie de l'enfant avant l'entrée à l'école et pendant la scolarité primaire. Outre l'interrelation entre ces systèmes, l'orientation du programme s'appuie sur quinze facteurs de protection (trois par système) favorisant la participation à la réussite de l'élève. L'objectif identifié est le développement d'une *communauté éducative* susceptible de favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves du primaire en milieux défavorisés. Pour concrétiser cette préoccupation, tous les acteurs ministériels directement concernés se sont concertés pour mettre en place ce programme.

Depuis le début du programme en 2003, différentes activités ont été mises en place et de nombreux acteurs interpellés par le programme se sont déjà mobilisés. Dans une perspective de reddition de comptes, le MELS, en tant que ministère responsable de la mise en œuvre de la politique et du plan d'action en éducation des adultes et en formation continue, et ses partenaires interministériels, se doivent de procéder à l'évaluation et au suivi de ses politiques, programmes et mesures. Le suivi de gestion ainsi que l'évaluation de l'implantation et des premiers impacts ont permis d'appuyer la démarche de gestion. Pour compléter la démarche d'évaluation, ce projet a pour objectif de mettre l'accent sur les retombées réelles à moyen terme du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble*.

Note importante à l'intention des chercheurs :

Les chercheurs pourront bénéficier des informations qui proviennent du suivi du programme et de la collecte de données réalisée lors d'une évaluation d'implantation du programme. Ces collectes³ ont permis de recueillir des données sur :

- Le portrait du milieu : les indicateurs nationaux sur la réussite par école touchée par le programme et les caractéristiques de la clientèle ciblée.
- Les structures organisationnelles (comités, équipes, groupes, organismes), leurs caractéristiques, leur fonctionnement, etc.)
- Les mesures d'appui, leur description, leur utilisation, etc.

¹ Cadre de référence 2003 et recension des facteurs de protection 2003 accessible sur le site du ministère de L'Éducation aux adresses suivantes : http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/fecre/pdf/cadre_fecre.pdf et <http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/fecre/facteurs/lesfacteurscles.html>.

² Par exemple Maternelle 4 ans, Programme Passe-Partout

³ Des informations complémentaires sur le programme et les données de l'évaluation d'implantation pourront être obtenues auprès de François Blain (francois_blain@csmv.qc.ca).

- Le contexte dans lequel s'inscrit le programme : le portrait sociodémographique du milieu, l'indice de défavorisation, les organismes sur le territoire, l'ouverture du milieu, l'historique de partenariat avant et lors de l'implantation, les autres programmes actifs dans le même domaine, les liens avec d'autres programmes, etc.
- Les activités des plans de réussite qui se rattachent au programme et les responsabilités de mise en œuvre.
- Le financement: l'utilisation des ressources humaines et financières.
- Certains éléments sur les premiers résultats observés : nature des changements observés dans la communauté (nature et fréquence de la participation des partenaires, perception d'atteinte de l'objectif, présence de services extrascolaires, etc.).

BESOINS DE RECHERCHE

Les chercheurs sont sollicités pour faire une recherche évaluative qui tient compte du caractère écosystémique que souhaite se donner le programme. Rappelons que celui-ci mise particulièrement sur l'interrelation entre les cinq systèmes visés (élève, famille, classe, école, communauté), tels qu'identifiés dans le cadre de référence, et sur les facteurs de protection identifiés pour chacun des systèmes. Le projet de recherche qui sera financé dans le cadre de la présente Action concertée devrait permettre de répondre **À L'ENSEMBLE** des questions suivantes :

Le programme, et plus spécifiquement les interrelations entre les systèmes et les facteurs, a-t-il contribué à maintenir une communauté éducative en vue de favoriser la réussite des élèves de niveau primaire venant de milieux défavorisés ?

- A-t-il permis de rejoindre les organismes susceptibles d'agir sur la réussite ? A-t-il permis l'établissement de liens de réciprocité entre les partenaires ? Les liens développés sont-ils susceptibles de se poursuivre entre les partenaires ?
- A-t-il suscité des changements dans les pratiques des organismes concernés par le programme ? Dans les rôles que ces organismes ont joué dans le cadre de la mise en œuvre des activités et interventions ? Ces pratiques sont-elles susceptibles de se poursuivre chez les partenaires ?
- A-t-il permis d'améliorer la participation parentale à cette démarche vers la réussite ? A-t-il permis de renforcer le soutien à l'élève/enfant vers sa réussite ?
- Peut-on parler d'approche écosystémique ? Peut-on parler de communauté éducative ?

Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'adaptation du projet éducatif et du plan de réussite aux territoires et à la réponse aux besoins ?

- Quels ont été les effets du programme sur les projets éducatifs et les plans de réussite des territoires ?
- Observe-t-on des ajustements au programme ? Si oui, ces ajustements ont-ils permis de mieux répondre aux besoins des populations ciblées ?
- Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à répondre aux besoins des cinq systèmes visés soit :
 - des enfants/élèves en terme de soutien à la réussite ? Les enfants touchés sont-ils ceux que l'on visait ?
 - des familles en terme de participation au regard de la réussite ? Les parents touchés sont-ils ceux que l'on visait ?
 - des classes en terme de soutien au personnel et à la direction dans leur mission ?
 - de l'école en terme de soutien à l'élaboration et à la réalisation de projets éducatifs et de plans de réussite ?
 - de la communauté en terme de mobilisation des organismes de la communauté autour de la réussite ?

Le programme a-t-il eu des effets sur la réussite des enfants/élèves visés ?

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la réussite des élèves visés?
- Parmi les activités et les interventions mises en place, certaines ont-elles plus d'impacts sur la réussite scolaire ?

Comment ce programme s'inscrit-il à travers les différents programmes et initiatives existant en milieux défavorisés ?

- Peut-on parler de complémentarité par rapport aux services qui existent déjà? Quelle place occupe-t-il ? Comment se distingue-t-il des autres programmes ?

Dans la démarche de recherche, les chercheurs devront avoir une préoccupation pour l'analyse différenciée selon le sexe.

CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer **UN SEUL PROJET**. Celui-ci aura une durée maximale de 3 ans et devrait commencer le **1^{er} août 2006**. Un **rapport d'étape** devra être remis à la mi-parcours (au plus tard le **1^{er} mars 2008**) et le **rapport final** devra être déposé au plus tard le **1^{er} novembre 2009**. Le rapport d'étape devra faire état des résultats préliminaires du projet. Sa forme et son contenu pourront être discutés lors des rencontres de suivi⁴
- Le montant maximal prévu pour la subvention est de 225 000 \$. Cette somme devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe). En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqsc.gouv.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.

⁴ Extrait du *programme des Actions concertées*, disponible dans le site Internet du FQRSC : « Chaque action concertée fait l'objet d'une démarche de suivi systématique. Cette particularité est inscrite dans tous les appels de propositions. **Les chercheurs qui s'inscrivent aux concours sont donc préalablement informés qu'ils devront prévoir ces activités dans leur stratégie de transfert tout au long du processus de recherche.** Un comité de suivi, géré par le Fonds Société et Culture, est composé des partenaires, des chercheurs et de représentants du Fonds; il permet de s'assurer que les partenaires sont informés du déroulement de la recherche et des résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles. Au besoin, ce comité peut aussi contribuer à aplanir les difficultés qui se présentent aux chercheurs ou à trouver des solutions à des problèmes qui émergent en cours de réalisation de la recherche. Des personnes externes au comité peuvent être invitées à y participer ponctuellement en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances particulières ou de l'état d'avancement de la démarche de recherche. La fréquence des réunions de ce comité fait l'objet d'une entente entre les équipes de recherche et les partenaires, dès l'amorce des travaux, et est liée généralement aux grandes étapes de la démarche de recherche. C'est la personne qui assure la gestion du programme des Actions concertées qui est responsable de l'organisation et de la gestion de ces activités ».

- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, peut être consultée dans le programme des Actions concertées se trouvant dans le site Internet du FQRSC.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt, au FQRSC, du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement, par écrit, au gestionnaire du programme dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi.
- Le chercheur qui recevra un financement dans le cadre de cette Action concertée **est tenu de participer aux activités de suivi** du projet de recherche prévues dans le programme (voir note bas de page 5). Celles-ci sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux et de mettre à profit les résultats de recherche auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus de participer à ces activités pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget du projet.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du *programme des Actions concertées*, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées rempliront **obligatoirement** le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca, «programme des Actions concertées» et «formulaire en ligne». À cette étape, seul le *curriculum vitæ* de la personne responsable de la demande est requis. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC.

Un comité, formé des partenaires de l'Action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel de propositions. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel de propositions. Ce comité fera ensuite ses recommandations au FQRSC qui invitera les chercheurs dont les lettres seront jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions** (60 points)
Indicateurs
Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;
Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.
- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées** (30 points)
Indicateurs
Applicabilité des résultats attendus ;
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.
- **Lien avec des partenaires du milieu** (10 points)

Indicateur

Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire. Pour plus d'information sur le processus d'évaluation scientifique par les pairs, consultez le document suivant dans le site Internet du FQRSC : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET ÉVALUATION

Les chercheurs invités à présenter une demande à la suite de l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter en ligne dans le site Internet du FQRSC avec les formulaires prévus à cet effet sous la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des cochercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande, mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt ;
- Les *lettres d'autorisation* pour la réalisation du projet, si nécessaire ;
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au FQRSC et à ses partenaires, les demandes à financer.

Les critères d'évaluation des devis sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé** (50 points)
[Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.](#)

Indicateurs

Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 points) ;

Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 points) ;

Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 points) ;

Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 points) ;

Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.

- **Capacité scientifique des chercheurs** (20 points)

Indicateurs

Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 points) ;

Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 points).

- **Retombées anticipées** (20 points)

Indicateurs

Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ;
 Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 points) ;
 Qualité et degré d'implication des milieux partenaires (5 points) ;
 Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 points).

- **Contribution à la formation de chercheurs** (10 points)

Indicateur

Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 6 mars 2006.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 26 AVRIL 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 26 juin 2006.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Concours : Évaluation du Programme « Famille, École, Communauté »

Programme des Actions concertées

140, Grande Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours communiquez avec :

Nathalie Roy

Chargée de programmes

Programme des Actions concertées

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour des questions ou problèmes d'ordre technique, communiquez avec :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec) 1-866-621-7084

Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Annexe - Dépenses admissibles

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.
 ** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.